

Délibération n°2018.00103

Marchés publics - Assurance prévoyance statutaire
n°18M15 - Autorisation de signature

Séance du 13 novembre 2018

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 24

absents représentés : 9

absente non représentée : 0

L'an deux mille dix huit, le 13 novembre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 07 novembre, s'est réuni à Salle Jacques Prévert - 20, rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, Mme Marianne MARGATE, Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, M. Benoît PENEZ, M. Luc MARION, Mme Audrey MERET, M. Jacques DURIN, Mme Josiane MARCOUD, M. Jean-Pierre BONToux, M. Jean BOUGEARD, M. Guy DARAGON, Mme Dominique DUIGOU, M. Farid DJABALI, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, Mme Claire KAHN (à partir de la délibération 2018.00097), Mme Julie MOREL, M. Sylvain BERNARD, M. Gérard GAUTHIER, M. Laurent PRUGNEAU, Mme Patricia AMICO, M. Richard BERTHELEU, Mme Sophie VANHOUTTE

ABSENTS REPRESENTÉS :

Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, M. Gilbert TROUILLET donne pouvoir à Mme Claire KAHN (à partir de la délibération 2018.00097), M. Mohamed KACHOUR donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT, M. Vincent BOT donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, Mme Adeline TEULALE donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO, M. Loris BOULOGNE donne pouvoir à M. Luc MARION, M. Philippe LALOUÉ donne pouvoir à Mme Sophie VANHOUTTE, Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à M. Richard BERTHELEU, M. Lyazid AMRANE donne pouvoir à M. Laurent PRUGNEAU

ABSENTE NON REPRESENTÉE :

Mme Claire KAHN (jusqu'à la délibération 2018.00096), M. Gilbert TROUILLET (jusqu'à la délibération 2018.00096)

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marianne MARGATE

Hôtel de Ville
Secrétariat général
11/13, rue Paul
Vaillant-Couturier
77297 MITRY-MORY
Tél : 01 60 21 61 10
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net
info@mitry-mory.net

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Délibération n° 2018.00103

Marchés publics - Assurance prévoyance statutaire n°18M15 - Autorisation de signature

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de Mme Dominique DUIGOU, Conseillère municipale, déléguée aux marchés publics,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 12 juillet 2018 au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE), au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) ainsi que sur la plateforme achatpublic.com,

Vu l'ouverture des candidatures et des offres par le pouvoir adjudicateur le 25 septembre 2018,

Vu la décision de la commission d'Appel d'Offres en date du 18 octobre 2018 d'attribuer le marché à la société suivante : Groupement Gras Savoye / Groupama, 33/34 Quai de Dion Bouton 92814 Puteaux Cedex,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration générale en date du 6 novembre 2018,

DELIBERE **A l'unanimité**

ACCEPTÉ l'offre du groupement Gras Savoye / Groupama, 33/34 Quai de Dion Bouton 92814 Puteaux Cedex,

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer le marché avec le groupement retenu, à signer tous les actes administratifs afférents, y compris des avenants éventuels.

DIT que les crédits correspondant à cette décision seront imputés chaque année sur le budget communal, au chapitre 012.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'CB' with a horizontal line extending to the right.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.